

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil municipal de Montcerf-Lytton tenue le lundi 2 Décembre 2013 à 19.30 heures au 18 rue principale Nord à Montcerf-Lytton.

Sont présents ; Madame Christianne Cloutier, Messieurs Michel Dénomme, Serge Lafontaine, Claude Desjardins, Ward O'Connor et Réjean Lafond.

Autres présences ; René Côté, Réjean Côté, Marc Emond. Carole Rozon.
France Danis, Louis Maheu.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est vérifié et l'assemblée débute à 19.30 heures.
Monsieur Alain Fortin, maire déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous. Madame Liliane Crytes exerce les fonctions de secrétaire.

2013-12-183

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Christianne Cloutier propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté avec l'ajout suivant à

6.16; Ski Mont-Ste-Marie

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions

2013-12-184

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 11 NOVEMBRE 2013

Monsieur Claude Desjardins propose et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 11 novembre 2013 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2013-12-185

ADOPTION DES COMPTES ACQUITTÉS ET DES COMPTES FOURNISSEURS DE LA PÉRIODE

Monsieur Serge Lafontaine propose et il est résolu que les listes de comptes et chèques suivants soient approuvées telles que présentées.

Comptes fournisseurs acquittés;

Chèques # 14397 au # 14409 pour un montant de 2 806.23 \$

Salaires payés par dépôt direct; périodes 45 et 46 pour un montant de 8 374.63 \$

Comptes fournisseurs à payer; chèques # 14410 au #14486 pour un montant de 71 980.98\$

Certificat de disponibilité

Je soussignée Liliane Crytes, directrice générale/secrétaire, trésorière de la municipalité de Montcerf-Lytton certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-devant sont engagées.

Liliane Crytes,

Adoptée à l'unanimité

2013-12-186

PUBLICITÉ DES FÊTES/JOURNAL LA GATINEAU

Proposé par le conseiller Claude Desjardins et il est résolu d'accepter la proposition de publicité des fêtes du journal la Gatineau pour deux publications de 1/16 de page pour 120 \$

Adoptée à l'unanimité

2013-12-187

RÉSEAU PETITS PAS/ ACCÈS À LA SALLE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE le centre de la petite enfance (Réseau petits pas) aimerait avoir accès à notre salle municipale afin de pouvoir en faire bénéficier tous les responsables de service de garde de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les responsables demandent la possibilité d'obtenir gratuitement la salle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Dénommé et il est résolu de laisser la salle gratuitement une fois par mois entre 9h30 et 11 h 15

Adoptée à l'unanimité

2013-12-188

ATTRIBUTION D'UN MANDAT DE SERVICES JURIDIQUES À
DEVEAU, BOURGEOIS, GAGNÉ, HÉBERT & ASSOCIÉS
1^{ER} JANVIER 2014 AU 31 DÉCEMBRE 2014

CONSIDÉRANT QU'en prévision de sa prochaine année budgétaire, la municipalité de Montcerf-Lytton a accepté l'offre de services juridiques du Cabinet Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés afin de répondre à ses besoins en cette matière;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services du 26 novembre 2013 préparée à cette fin par Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ward O'Connor et il est résolu que ce conseil retienne l'offre de services juridiques soumise par Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés, laquelle décrit comme suit;

- Durée du contrat; 1 an, soit du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014;
- Pour tous les mandats demandés; taux horaire de 150 \$ de l'heure, taxes et débours en sus;
- Frais d'honoraires pour les dossiers de perception de taxes; 10 % du montant recouvré, taxes et débours en sus, n'incluant toutefois pas les procédures d'exécution;
- Autre service offert; consultation téléphonique, à nombre d'heures illimité, sans frais.
- Personnes autorisées à consulter; le maire, la directrice générale, l'inspectrice en bâtiment et en environnement;

Adoptée à l'unanimité

2013-12-189

CALENDRIER DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL 2014

Proposé par Monsieur Réjean Lafond et il est résolu que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2014.

Celles-ci débiteront à 19.30 heures et se tiendront au deuxième étage du centre municipal au 16 rue Principale Nord à Montcerf-Lytton, sauf celles du 7 juillet et du 4 août qui se dérouleront au 189 chemin de Lytton.

Le 13 janvier	Le 3 février
Le 3 mars	Le 7 avril
Le 5 mai	Le 2 juin
Le 7 juillet	Le 4 août
Le 8 septembre	Le 6 octobre
Le 3 novembre	Le 1er décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

2013-12-190

M.R.C.: NOMINATION D'UN SUBSTITUT AU MAIRE

Proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu que le conseil de la municipalité de Montcerf-Lytton désigne Ward O'connor à titre de substitut du maire au sein du conseil de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau.

Adoptée à l'unanimité

2013-12-191

DEMANDE À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'AÉROPORT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu l'information pour la quote-part de la RIAM à la fin de novembre;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été très surpris de l'augmentation de la quote-part;

CONSIDÉRANT QUE notre représentant au conseil de la RIAM n'a jamais été au courant de la poursuite qui a créé un déficit;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est très mal à l'aise de payer un déficit sans avoir été consulté;

CONSIDÉRANT QUE le conseil déplore le manque d'informations et de réunions du conseil d'administration;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu de demander à la direction de la RIAM de voir à planifier plus de rencontres du conseil d'administration, ou du moins transmettre les procès-verbaux des réunions du comité exécutif au conseil d'administration afin d'avoir un suivi.

Adoptée à l'unanimité

2013-12-192

AIDE FINANCIÈRE; GARDERIE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE la garderie scolaire a besoin d'aide financière pour continuer à donner le service;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est consciente du besoin de ce service de garde;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu que le conseil accorde l'équivalent d'argent ramassé lors d'activité concernant la garderie scolaire jusqu'à un maximum de 2,000 \$. Il est entendu que des preuves devront être fournies.

Adoptée à l'unanimité

2013-12-193

AVIS; EAU NON POTABLE, SALLE DE LYTTON

CONSIDÉRANT QUE l'eau de la salle située au 189 chemin de Lytton n'est pas potable suite aux analyses faites durant les derniers mois;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a fait nettoyer le puits, mais sans résultat positif;

CONSIDÉRANT QUE cette salle n'est presque pas utilisée et que le conseil ne voit l'obligation de faire creuser un autre puits;

CONSIDÉRANT QUE c'est la responsabilité de la municipalité d'aviser les utilisateurs;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur et Madame Donald Crytes utilisent l'eau du puits artésien depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci ont été avisés auparavant par lettre recommandée et en personne de ne pas boire cette eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ward O'Connor et il est résolu d'aviser régulièrement Monsieur et Madame Donald Crytes de ne pas boire cette eau et de voir à mettre des avis permanents au-dessus de chaque robinet de la salle.

Adoptée à l'unanimité

2013-12-194

MANDAT À LA FIRME L.V.M.
DOSSIER CHEMIN RANG TROIS SUD

CONSIDÉRANT QUE la firme L.V.M. nous a déposé une proposition technique et financière pour le projet du chemin du 3e rang Sud;

CONSIDÉRANT QUE le programme de travail est présenté au volet technique en deux sections, soit les relevés bathymétriques et l'étude géotechnique incluant les études de stabilité;

CONSIDÉRANT QUE le coût estimé pour l'exécution des relevés bathymétriques s'élève à un montant de 4,730 \$ et de 16,650 \$ pour le volet géotechnique excluant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Lafond et il est résolu d'accepter l'offre de services de la firme LVM de Gatineau aux coûts de 4,730 \$ pour les relevés bathymétriques et de 16,650 \$ pour le volet géotechnique.

Adoptée à l'unanimité

2013-12-195

PAIEMENT FINAL/ TRAVAUX À LA STATION DE POMPAGE

CONSIDÉRANT QUE les travaux à la station de pompage effectués par la firme 139545 Canada Inc. (Constructions Langevin) sont terminés;

CONSIDÉRANT QUE notre firme d'ingénierie de la M.R.C. a vérifié les travaux et ceux-ci sont conformes au devis déposé;

CONSIDÉRANT QUE notre firme nous recommande de faire le paiement final pour ces travaux au montant de 16 514.64 \$ incluant les taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseil Michel Dénomme et il est résolu de faire le paiement final au montant de 16 514.64 \$ à la firme 139545 Canada Inc. (Constructions Langevin).

Adoptée à l'unanimité

2013-12-196

ANNULATION DE CERTAINS COMPTES À RECEVOIR

CONSIDÉRANT QUE dans nos comptes à recevoir, il y a des comptes de succession depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE c'est très onéreux de confier ces dossiers à une firme d'avocats et que la municipalité ne pourra récupérer ces montants à des prix abordables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu d'enlever de nos comptes à recevoir les comptes suivants;

3961-92-3595 pour un montant de 5316.54 \$
(taxes 1834.77 \$, intérêts; 3481.77 \$)

4158-03-3025 pour un montant de 144.88 \$ (taxes; 60.83\$, intérêts; 84.05 \$)

4172-40-8458 pour un montant de 1181.29 \$
(taxes; 411.77\$, intérêts; 769.52 \$)

3955-78-4599; pour un montant de 4480.16 \$
(taxes; 1622.35\$, intérêts; 2857.81 \$)

3545-69-2695 pour un montant de 5980.21 \$
(taxes; 3137.09, intérêts; 2843.12 \$)

4172-26-2905 pour un montant de 1837.35\$
(taxes; 601.74\$ intérêts; 1235.61\$)

Adoptée à l'unanimité

MODIFICATION 2010-05-129

REMBOURSEMENT INSCRIPTIONS ACTIVITÉS DE LOISIRS

2013-12-197

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire modifier la résolution # 2010-05-129 qui se lira comme suit;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs demandes ont été déposées au bureau municipal pour obtenir un montant pour les frais d'inscription à des activités sportives en dehors de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut encourager les jeunes à faire de l'activité physique pour leur santé;

CONSIDÉRANT QUE l'activité doit être donnée par une institution reconnue par la municipalité et officiellement approuvée par des fédérations ou associations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Desjardins et il est résolu de rembourser un montant de 50.00 \$ par inscription pour chaque enfant de moins de 18 ans inscrit dans n'importe laquelle discipline sur le territoire de la M.R.C. Vallée-de-la-Gatineau.

Adoptée à l'unanimité

2013-12-198

ASSURANCES/ FONDATION STE-PHILOMÈNE

CONSIDÉRANT QUE sur la police d'assurance de la municipalité, la fondation Ste-Philomène de Montcerf-Lytton est incluse dans celle-ci depuis plusieurs années à cause du festival country qui avait lieu aux chutes du ruisseau Quinn;

CONSIDÉRANT QUE la fondation n'organise plus ce festival;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Dénommé et il est résolu d'aviser notre compagnie d'assurances d'enlever la fondation Ste-Philomène sur notre police.

Le conseiller Ward O'Connor mentionne qu'il se retire de cette décision, car il est en conflit d'intérêts.

Adoptée

2013-12-199

AUTORISATION CENTRE D'APPELS 911

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, la MRC a procédé à l'engagement d'un coordonnateur en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur doit avoir accès aux informations contenues dans le rapport DSI-2003 pour pouvoir élaborer des statistiques et mettre en place des activités de sensibilisation du public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu que ce conseil autorise Sylvain Pépin, coordonnateur en sécurité incendie de la MRC Vallée-de-la-Gatineau, à avoir accès aux rapports DSI-2003 du Ministère de la sécurité publique produit par la municipalité de Montcerf-Lytton.

Adoptée à l'unanimité

2013-12-200

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est déposé par le conseiller Réjean Lafond afin de modifier le règlement # 14 concernant le tarif pour la cueillette des boues septiques pour certains usagers.

2013-12-201

DEMANDE D'AUTORISATION POUR UNE GRAVIÈRE SABLIERE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Montcerf-Lytton désire présenter une demande d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs pour l'exploitation de la gravière/sablère sur le lot 3 320 073;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu d'autoriser les membres du service de Génie de la MRC-Vallée-de-la-Gatineau à présenter une demande au MDDEP au nom de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

2013-12-202

MANDAT AU MAIRE/ DEMANDE D'AUTORISATION POUR UNE GRAVIÈRE SABLIERE

Proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu d'autoriser le maire Alain Fortin à signer tous les documents nécessaires pour la demande d'autorisation pour une gravière/sablère auprès du MDDEP.

Adoptée à l'unanimité

2013-12-203

CONCOURS DE DÉCORATIONS DE NOËL;

Monsieur Réjean Lafond propose et il est résolu d'inviter les contribuables à participer au concours municipal pour les décorations de Noël;

Cinq prix seront remis soit;

1^{er} prix; 100.00 \$ prix d'excellence
2^{ième} prix; 50.00 \$ pour l'originalité
3^e prix; 50.00 \$ coup de cœur du jury

Deux prix de participation de 25.00 \$

Il est entendu que le concours se déroulera du 3 décembre au 20 décembre 2013 et les personnes qui désirent participer devront s'inscrire au bureau municipal. Un comité choisira les gagnants.

Les gagnants seront connus le 13 janvier 2014 lors de l'assemblée régulière du conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité

2013-12-204

CLUB DE SKI ET PLANCHE DE LA HAUTE-GATINEAU; 2013-2014

CONSIDÉRANT QUE le club de ski et planche de la Haute-Gatineau lance ses activités encore cette année pour une période de huit dimanches et offre aux jeunes de la municipalité entre 9 et 17 ans de s'inscrire à ses activités;

CONSIDÉRANT QUE comme par les années passées, le club de ski demande la participation de la municipalité pour le transport qui est évalué cette année à 60 \$ par enfant inscrit;

CONSIDÉRANT QUE le club demande à la municipalité de prendre les inscriptions au bureau municipal jusqu'au 20 décembre et d'envoyer un chèque total pour l'ensemble des participants;

EN CONSÉQUENCE, Madame Christianne Cloutier propose et il est résolu d'accepter de prendre les inscriptions au bureau municipal, mais il est entendu que le conseil participera pour un montant maximal de 50.00 \$ par enfant inscrit pour le transport au Mont-Ste-Marie.

Adoptée à l'unanimité

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2013-12-205

L'ordre du jour étant épuisé à 20.50 heures, Madame Christianne Cloutier propose et il est résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

Alain Fortin
Maire

Liliane Crytes,
Directrice, générale/sec.trés.